



Association demande aide juridique droit du travail

Par **renty**, le **24/02/2009** à **15:50**

bonjour
nous sommes une association, (centre de loisir), et dans le bureau sommes toutes bénévoles.
nous avons fait un contrat avenir pour l'embauche d'une personne au secrétariat de l'association en qualité de secrétaire, avec évolution possible en c.d.i., à la fin du contrat.
aujourd'hui cette personne qui a fini son contrat, (qu'elle a signé trois fois puisque il était reconductible annuellement), nous réclame 4000 euros pour un salaire dont elle n'est plus d'accord sur la période de ces trois années. elle n'a plus d'accord non plus avec son coefficient.
cette personne passe aujourd'hui par un syndicat afin de pouvoir se défendre et réclamer cet argent.
en tant que bénévole que pouvons nous faire pour être sûr que cette personne n'est pas dans son droit?
merci de vos réponses

Par **jeetendra**, le **24/02/2009** à **16:11**

bonjour, contactez votre maison de justice et du droit, il y en a une par département, deux en Loire Atlantique, cordialement
21 rue Charles Rogier
44000 NANTES
Horaires d'ouverture
Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 17h00
Téléphone : +33 2 51 80 64 30
8 rue Jean Baptiste Vigiery
44400 REZE
Horaires d'ouverture
Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 17h30
Téléphone : +33 2 51 11 37 00